



N° 2022/043/INF/USYCAA/BEU

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 15** **DU LUNDI 31 OCTOBRE 2022**

### **SABOTAGE EN COURS DES RESOLUTIONS DU COMITE DES MINISTRES** **PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'ASECNA**

Le Bureau Exécutif de l'Union des Syndicats des Contrôleurs Aériens de l'ASECNA (USYCAA) attire à nouveau l'attention de l'opinion publique sur la reconstitution des conditions délétères, dangereuses et anxiogènes ayant conduit à la grève généralisée de septembre 2022. Et ceci à l'initiative solitaire, belliciste et jusqu'au-boutiste du Directeur Général de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), Monsieur Mohamed Moussa.

En effet, depuis la réunion extraordinaire du Comité des Ministres, organe suprême de l'ASECNA, tenue le lundi 17 octobre 2022, qui a donné des orientations claires en vue de la restauration des Contrôleurs Aériens dans leurs droits légitimes à travers de pertinentes résolutions, l'on assiste à une déferlante vague de sanctions administratives sournoisement teintées contre ces derniers. Entre autres, des ponctions abusives sur les salaires du mois d'octobre 2022, le gel des congés et des ingérences administratives dans la gestion des structures et le choix des représentants des travailleurs.

La Direction Générale de l'ASECNA ne s'arrête plus dans son désir inavoué de vengeance et de représailles contre les Aiguilleurs du Ciel, épine dorsale de la sécurité de la navigation aérienne. Et même à Bamako (Mali) où elle a été déboutée, la Direction Générale se refuse désormais d'exécuter une décision de justice (*Ordonnance N°36 suite à l'audience des Référés du 24 octobre 2022 du Tribunal de Travail de Bamako*), rétablissant un Contrôleur Aérien - dont le seul péché demeure son appartenance à ce corps de métier - , dans tous ses droits de représentant titulaire des travailleurs de l'ASECNA du Mali.

Le comble de cette démarche belliqueuse qui va à l'encontre de l'apaisement voulu par le Comité des Ministres, ce sont les affectations abusives en cours et sans motif valable, vers leurs pays d'origine, de nos vaillants camarades expatriés, aggravant ainsi dans les centres de contrôle, le sous-effectif qui est déjà criard.

C'est le lieu pour le Bureau Exécutif de dénoncer le caractère purement punitif de ces affectations aux allures d'expulsions, qui ignorent toutes les dispositions en la matière. En effet, les camarades sont actuellement sommés par le Directeur Général, de rejoindre leurs pays d'origine, et pour certains, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date de notification, et ce, sans les membres de leurs familles ni leurs bagages.





La situation ainsi présentée, il est désormais évident que les agissements de Monsieur Mohamed Moussa en complicité avec certains représentants des travailleurs, mettent un sérieux frein à l'accalmie et à la normalisation impulsées par les autorités des États membres de l'ASECNA, et dans lesquelles l'USYCAA s'investit à jouer sa pleine partition de manière responsable.

Dans un pareil contexte, il est fort regrettable que ce sabotage institutionnel qui ne sert pas l'intérêt de la sécurité aérienne devrait se poursuivre lors de la prochaine réunion de l'Organe Communautaire de Concertation et de Négociation (OCCN) prévue se tenir du 07 au 19 novembre 2022 à Lomé au Togo, et censée se pencher sur les points restants des revendications légitimes des Contrôleurs Aériens.

Au regard des faits sus-présentés, l'USYCAA :

- **demande** le rétablissement, sans délai, de tous les Contrôleurs Aériens expatriés dans leurs droits en instruisant l'annulation pure et simple des rapatriements en cours ;
- **engage** l'entière responsabilité de la Direction Générale de l'ASECNA si jamais l'intégrité physique ou morale de l'un des membres des familles de ces Contrôleurs Aériens expatriés venaient à être mis en danger dans ces pays étrangers où ils seraient désormais livrés à eux-mêmes ;
- **interpelle** les Ministres membres du Comité de Suivi sur l'existence d'un risque réel d'aggravation des frustrations au sein de la famille des Contrôleurs Aériens.
- **tient** la Direction Générale de l'ASECNA, pour unique responsable des désagréments qui pourraient advenir du fait de ses agissements ;
- **invite** les camarades Contrôleurs Aériens à rester mobilisés tout en gardant un sens élevé de professionnalisme dans l'exercice de leur fonction.

Vive l'USYCAA!

Vive l'ASECNA!

**À propos.**

L'USYCAA est une organisation syndicale apolitique à but non lucratif, créée le 25 octobre 2018 lors du congrès constitutif tenu à la Bourse du travail de Treichville à Abidjan en Côte d'Ivoire. L'Union a pour but de promouvoir la sécurité, l'efficacité et la régularité de la navigation aérienne dans les espaces aériens des états membres de l'ASECNA à travers l'amélioration des conditions de travail des contrôleurs aériens.

Contacts/Courriel : [usycaa@gmail.com](mailto:usycaa@gmail.com)

[twitter.com/UUSycaa](https://twitter.com/UUSycaa)

Facebook

– compte : [Usycaa Asecna](https://www.facebook.com/UsycaaAsecna)

– Page : [facebook.com/USYCAA-ATCOs-Asecna-104301712398888](https://www.facebook.com/USYCAA-ATCOs-Asecna-104301712398888)

